



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de CARQUEFOU **AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA BELLE ÉTOILE NORD** **- LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT (MAÎTRE D'OUVRAGE) -**

Par arrêté préfectoral n° 2024/BPEF/098 en date du 11 septembre 2024, **une enquête publique unique** est ouverte pendant trente-deux jours consécutifs, **du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 au jeudi 31 octobre 2024 à 17h00 inclus** en **Mairie de CARQUEFOU** (siège de l'enquête) située *rue de l'Hôtel de Ville (44470)* portant sur le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de la Belle Etoile Nord sur la commune de Carquefou.

Cette enquête publique unique est préalable à :

- l'autorisation environnementale unique au titre des articles L 181-1 et L 181-2 du code de l'environnement comprenant l'autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact et la dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés ;
- la délivrance des trois permis d'aménager sur la commune de Carquefou.

Madame Françoise BELIN, attachée principale territoriale retraitée, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour diriger cette enquête. En cas de défaillance de celle-ci, M. Alain TAVENEAU est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

La commissaire-enquêtrice reçoit en personne les observations des intéressés, en **Mairie de CARQUEFOU** située *rue de l'Hôtel de Ville (44470)*, aux jours et heures suivants :

- **le lundi 30 septembre 2024 (ouverture) de 9h00 à 12h30**
- **le vendredi 11 octobre 2024 de 13h30 à 17h00**
- **le mercredi 16 octobre 2024 de 9h00 à 12h30**
- **le mardi 22 octobre 2024 de 13h30 à 17h00**
- **le jeudi 31 octobre 2024 (fermeture) de 13h30 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique unique en mairie de Carquefou, aux jours et heures d'ouverture des services au public. Il peut également consulter le dossier numérique sur un poste informatique dans ce même lieu d'enquête. La consultation du dossier d'enquête publique unique est également possible sur le site du registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5550> (accessible aussi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://loire-atlantique.gouv.fr> - rubriques : Publications / Publications légales / Enquêtes publiques).

Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Carquefou;
- par voie postale, à l'attention de la commissaire-enquêtrice, à l'adresse suivante : **Mairie de CARQUEFOU-BP 60139 – 44471 Carquefou Cedex ;**
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5550> (accessible aussi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique)
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-5550@registre-dematerialise.fr**

(La taille des pièces jointes ne pourra excéder 25 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public, en mairie de Carquefou, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de :

- Loire Océan Développement (*maître d'ouvrage*): à l'attention de Mme Katell OLLIVIER, Responsable d'Opérations -34, rue du Pré-Gauchet | CS 93521 | 44035 NANTES CEDEX 01 ;
- la commune de Carquefou (*collectivité compétente en urbanisme*) -Direction Générale - à l'attention de M. Pierre de RIVOIRE, Mairie de CARQUEFOU- BP 60139 – 44471 Carquefou Cedex.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale unique comprenant l'autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact et la dérogation « espèces et habitats protégés » au titre des articles L 181-1 et L 181-2 du code de l'environnement, prise par arrêté du préfet ou un refus
- trois permis d'aménager accordés ou refusés par la maire de la commune de Carquefou.